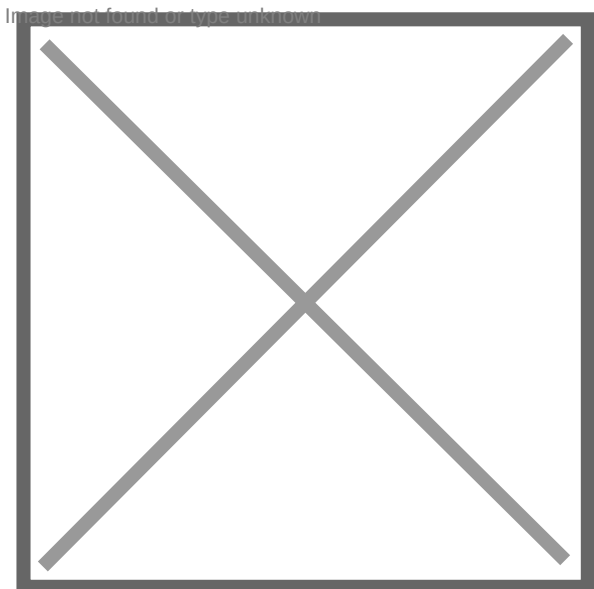




Responsabilité crédit consommation

Par **jpaul**, le **04/11/2009** à **18:43**

Bonjour, rnrnMon ex amie a contracté un crédit et m'a remis l'argent. Après 2 ans, elle me réclame le remboursement alors que rien n'a été signé entre nous et qu'en échange du crédit, je lui ai laissé l'intégralité du contenu de mon appartement. rnrnQuels sont ses droits ? les miens ?

Par **Tisuisse**, le **05/11/2009** à **11:21**

Bonjour,rnrnC'est votre amie qui a contracté ce crédit. Même si elle vous a donné l'argent de ce crédit, elle reste seule redevable des mensualités vis à vis de l'établissement financier auprès de qui ce crédit a été souscrit.rnrnN'ayant pas fait de reconnaissance de dettes, elle n'a plus aucun droit à vous réclamer quoi que ce soit. Désolé pour elle, mais fallait prendre des précaution en temps voule.

Par **jpaul**, le **05/11/2009** à **15:31**

Merci des renseignements,rnrnN'étant pas un escroc, je lui envoie un chèque tous les mois pour l'aider. Peut-elle utiliser ce geste contre moi pour le motif précédement exposé ?

Par **Tisuisse**, le **05/11/2009** à **18:01**

La réponse est OUI puisque cela vaut preuve qu'une dette existe.

Par **jpaul**, le **05/11/2009** à **18:04**

Si je résume la situation : soit elle paye seule et elle n'a aucun recours, rnsoit je l'aide mais je me mets en danger.